

Lettre de Wilhelm Haferkamp au président du Conseil sur les problèmes de l'agriculture méditerranéenne (Bruxelles, 14 octobre 1977)

Légende: Dans sa lettre du 14 octobre 1977 adressée au président du Conseil, le vice-président de la Commission, Wilhelm Haferkamp, se réjouit de la demande d'adhésion à la Communauté de trois États de la Méditerranée. Toutefois, il souligne certaines difficultés, inhérentes à ces régions, que la Communauté devra résoudre, notamment les problèmes liés à l'agriculture.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Adhésion du Portugal, 07.151 (469): 07. Dossiers 537-549, Boîte 66. L'adhésion éventuelle du Portugal à la CEE: prises de position, Dossier n° 540.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_wilhelm_haferkamp_au_president_du_conseil_sur_les_problemes_de_l_agriculture_mediterraneenne_bruelles_14_octobre_1977-fr-30dded38-cec5-448b-ada8-ae51761ff558.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de Wilhelm Haferkamp au président du Conseil sur les problèmes de l'agriculture méditerranéenne (Bruxelles, 14 octobre 1977)

Monsieur le Président,

La Communauté est confrontée aujourd'hui à deux ordres de problèmes affectant les régions méditerranéennes.

D'une part, trois pays de la Méditerranée ont demandé d'adhérer à la Communauté. La Commission apprécie la décision politique que ces pays ont prise. Elle a toujours espéré et fait ce qui est en son pouvoir pour faciliter le retour de ces pays à une démocratie pluraliste. La Commission est favorable à l'adhésion de ces trois pays. D'autre part, la Communauté est appelée à résoudre certaines difficultés qui existent dans ses régions méditerranéennes.

L'élargissement de la Communauté ne peut toutefois, en aucun cas, remettre en cause les objectifs des traités qui la constituent. Il s'agit en premier lieu d'assurer le maintien de l'acquis communautaire. Ceci implique en particulier le maintien et le développement des politiques communes, telles que la politique agricole, la politique de l'énergie, la politique sociale et régionale. Un tel élargissement ne peut en outre porter atteinte aux objectifs à long terme de la Communauté, qu'il s'agisse de l'union économique et monétaire ou de l'union européenne.

La Commission est consciente des problèmes souvent difficiles qui surgissent en essayant de concilier son approche politique avec les impératifs qu'elle vient de mentionner. La Commission juge approprié, à ce stade, de faire, d'une part, un exposé oral à la réunion du Conseil du 17 et du 18 octobre et, d'autre part, de souligner ci-après certains éléments importants, afin d'assurer une discussion fructueuse. Elle tirera de cette discussion des éléments qui contribueront à l'élaboration des avis qui sont en cours de préparation sur l'adhésion du Portugal et de l'Espagne.

En premier lieu, la Commission est d'avis que l'adhésion des trois Etats candidats à la Communauté doit se faire sans que les économies de ces Etats ne soient bouleversées ou que l'économie de la Communauté ne soit perturbée et que le processus d'intégration de celle-ci ne soit affecté ou retardé. Seul un important transfert de ressources vers les pays candidats permettra à ceux-ci de mettre en place les structures appropriées tandis que, parallèlement, un effort de reconversion des structures de la Communauté devra être poursuivi. A cet égard, une action communautaire immédiate devrait être engagée dès la période des négociations au bénéfice des régions méditerranéennes de la Communauté et des pays candidats. Une telle action, à laquelle devraient concourir les pays candidats et à l'exécution de laquelle ils seraient associés, donnerait sa pleine valeur à l'accord politique donné par la Communauté aux demandes d'adhésion.

L'adhésion devrait être accompagnée d'un renforcement institutionnel de la Communauté et d'une amélioration de la coopération politique ainsi que d'un développement sur le plan interne dans les domaines économiques et monétaires. L'élargissement ne sera un succès que s'il est accompagné d'un approfondissement de la Communauté ; ainsi seulement la réussite sera-t-elle assurée et évitera-t-on une désintégration du Marché commun.

En raison de l'importance que présente pour l'élargissement la conception de la période de transition, la Commission la traitera ultérieurement après une réflexion très approfondie.

L'agriculture est et restera encore dans la Communauté élargie un secteur d'activité essentiel des régions méditerranéennes et requerra donc un effort particulier dans la solution du problème d'ensemble de l'élargissement. La Commission souligne, à cet égard, la nécessité de procéder à une analyse approfondie des perspectives de développement de ces régions.

Pour faire face aux problèmes immédiats de l'agriculture des régions méditerranéennes de la Communauté actuelle, la Commission poursuit activement ses travaux et transmettra au Conseil, avant la fin de l'année, des propositions concrètes dont les orientations générales sont précisées dans le document de travail en

annexe.

Enfin, la Commission estime qu'il importe d'étudier soigneusement les conséquences de l'élargissement pour les pays tiers, et notamment les répercussions de celui-ci sur les autres pays du Bassin méditerranéen.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

p.j.

Pour la Commission
[...]
Wilhelm HAFERKAMP

Son Excellence
Monsieur Henri SIMONET
Président du Conseil des
Communautés Européennes
170, rue de la Loi,
BRUXELLES 1040